

Préoccupations printanières... Êtes-vous prêts?

Robert Boucher
Directeur, services de la Prévention
et de l'Indemnisation
La Mutuelle des municipalités du Québec

Le printemps est bientôt à nos portes. Tout aussi bienvenu soit-il, celui-ci s'amène souvent en mauvaise compagnie. Ses dégels rapides et ses pluies abondantes sont en effet propices à la matérialisation de certains risques. Conséquemment, pour éviter un ou des sinistres coûteux, il devient important de mettre en place des mesures de prévention.

L'effondrement d'une toiture peut entraîner des blessures graves, voire des pertes de vie, sans compter les dommages matériels considérables. Les habitations et les bâtiments commerciaux ne sont pas les seules constructions menacées par ce type de risque. Les immeubles municipaux le sont également. Imaginez la toiture de votre aréna s'effondrant durant une joute de hockey alors que les gradins sont pleins à craquer. Alarmiste comme scénario? Pas tant que ça.

Ce risque est à tel point à prendre au sérieux que la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) a jugé opportun de publier une série de recommandations sur son site Web¹. Elle conseille entre autres d'être à l'affût des signes précurseurs d'un affaiblement possible (fissures, portes qui coinent, etc.).

Mais attention, même si le fait d'enlever la neige constitue le meilleur moyen de prévenir l'effondrement d'une toiture, cette tâche peut aussi causer des dommages à vos bâtiments en plus de comporter son lot de risques pour la sécurité des personnes qui s'en acquittent. C'est pourquoi, la RBQ recommande également aux propriétaires de faire affaire avec des entreprises possédant l'équipement et le savoir-faire appropriés.

En période de fonte, portez une attention particulière à vos bâtiments qui possèdent un toit en

pende. N'hésitez pas à apposer sur les murs extérieurs des affiches portant un pictogramme ainsi que la mention « Danger ». Au besoin, délimitez une zone de protection afin d'éviter des accidents. Signaler un risque de chute ou un danger dû à la présence de neige en bordure d'un toit s'avère à la fois un excellent geste de prévention et une marque de courtoisie envers vos employés et visiteurs.



MMQ

Robert Boucher

Printemps et fonte des neiges sont souvent synonymes de crues des eaux pour les municipalités riveraines de nos lacs et rivières, prenant de court même les plus prévoyants. Rien ne doit être laissé au hasard. Un plan d'intervention bien structuré facilitera la gestion des situations d'urgence et préviendra les décisions de dernière minute qui, comme on le sait, entraînent souvent des frais élevés. Afin d'aider les municipalités de toutes tailles à se doter de plans détaillés, le ministère de la Sécurité publique a mis au point un ouvrage intitulé *Pour planifier la réponse au sinistre: guide à l'intention des municipalités*. Cet ouvrage est disponible au www.msp.gouv.qc.ca, sous la rubrique *Sécurité civile*, dans la section *Publications*.

Enfin, les inévitables gels et dégels successifs qu'amène cette saison laissent à la surface des fossés un couvert de glace qui empêche les eaux de ruissellement d'être canalisées; ce qui risque de causer des inondations dans vos rues, sur les terrains ou même dans les sous-sols des maisons avoisinantes. Demandez à votre service de la voirie de prévoir une période durant laquelle vos employés briseront ces couverts menaçants. Vous rendrez ainsi à vos fossés leur pleine efficacité et limiterez le nombre de recours contre votre administration.

Bon printemps! **M**

*Un plan
d'intervention
bien structuré
facilitera la
gestion des
situations
d'urgence.*

¹ http://www.rbq.gouv.qc.ca/dirGrandPublic/dirPensezSecurite/neige_toitures.asp